

CONTRAT DE PRELEVEMENT A ECHEANCE

pour le paiement des factures d'eau et d'assainissement

(ce document peut être renvoyé complété et signé par mail à abonne@eauouestessonne.fr ou par courrier)

1) TITULAIRE(S) DU CONTRAT

Civilité : Mr Mme Mr et Mme autre, préciser :

Qualité de l'abonné : Propriétaire Locataire Occupant autre :

Nom(s) :

Prénom(s) :

Téléphone : E-mail :

Adresse du point de comptage

N° et rue :

Code postal : Ville :

Numéro du compteur d'eau :

2) ADHESION AU PRELEVEMENT A ECHEANCE DE LA FACTURE D'EAU POTABLE

Les abonnés ont la possibilité de régler leur facture d'eau et d'assainissement par prélèvement à échéance sur facture. Cette démarche peut être effectuée dans l'Espace Abonné en ligne sur le site internet www.eauouestessonne.fr, par mail ou par courrier.

Le présent contrat et un mandat SEPA devront être complétés, signés et retournés à la Régie Publique Eau Ouest Essonne par mail ou par courrier, accompagnés d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) au format IBAN.

Si l'adhésion est effectuée en ligne, seul le mandat SEPA devra être complété, signé et retourné à la Régie Publique Eau Ouest Essonne par mail ou par courrier, accompagné d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) au format IBAN.

Tout demande d'adhésion sera validée et effective dès réception des documents par la Régie Publique Eau Ouest Essonne. En retour, l'abonné recevra deux factures par an sur lesquelles figureront les dates de prélèvement.

3) CHANGEMENT DE COORDONNEES BANCAIRES

Pour tout changement de coordonnées bancaires, un nouveau mandat SEPA devra être complété, signé et retourné à la Régie Publique Eau Ouest Essonne par mail ou par courrier, accompagné d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) au format IBAN. Cette démarche peut être effectuée dans l'Espace Abonné en ligne.

Le mandat SEPA est téléchargeable sur le site internet www.eauouestessonne.fr ou sur demande.

Tout changement de coordonnées bancaires sera validé et effectif dès réception des documents par la Régie Publique Eau Ouest Essonne.



4) ECHEANCES IMPAYEES

Tout prélèvement rejeté ne sera pas représenté.

L'échéance impayée devra être régularisée dans les meilleurs délais auprès de la Régie Publique Eau Ouest Essonne, par tout autre moyen de paiement proposé par la Régie.

5) RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

Sauf avis contraire de la part de l'abonné et en l'absence de changement de domicile, le contrat de prélèvement à échéance sera automatiquement reconduit l'année suivante.

En cas de déménagement dans une commune du périmètre de la Régie, l'abonné devra souscrire un nouveau contrat de prélèvement à échéance pour son nouveau logement.

6) FIN DU CONTRAT

L'abonné pourra mettre fin au contrat de prélèvement par simple demande écrite (mail ou courrier) auprès de la Régie Publique Eau Ouest Essonne.

PIECES A FOURNIR :

✓ **Mandat SEPA complété**

✓ **RIB**

Fait à, le

Signature(s) (du ou des demandeurs)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la facturation des redevances de consommation d'eau et d'assainissement. Le destinataire de ces données est le Syndicat des Eaux Ouest Essonne. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier au Syndicat des Eaux Ouest Essonne, 24 rue du Général Leclerc - 91470 FORGES LES BAINS. Afin de faire valoir vos droits, votre demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité.

